



LA POSTE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, vendredi 13 décembre 2013,

NOËL 2013

LA POSTE SE MOBILISE FACE À L'AFFLUX DE COLIS SUR LE DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

En cette fin d'année, ce sont tous les postiers d'Ille et Vilaine qui se mobilisent pour faire face à l'augmentation du trafic quotidien de colis. En effet, à l'occasion des fêtes de Noël, le volume de colis à destination du département croît nettement.

Une période de forte augmentation du trafic colis.

Soumis à de fortes saisonnalités (fêtes des mères, Saint Valentin, ...), l'activité colis connaît, à Noël, une de ses périodes clé. Au-delà des envois de particulier à particulier, ce sont principalement les sociétés de Vente à Distance et les sites Internet marchands qui réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires sur cette période stratégique de l'année.

Les commandes passées au Père Noël vont crescendo et génèrent, de fait, une forte augmentation des flux transitant par la plate-forme colis de Rennes-Le Rheu et à destination des départements bretons, de Basse-Normandie de Loire-Atlantique, de Vendée et de Mayenne.

Mercredi 18 décembre 2013 : 2,3 millions de colis attendus en livraison au niveau national.

En décembre, les volumes traités sur le site du Rheu connaissent une augmentation conséquente. En décembre 2012, la plate-forme colis de Rennes-Le Rheu, qui a traité plus de 5 000 000 de colis sur ce seul mois, a connu une activité journalière pouvant être supérieure de plus de 45 à 90% par rapport une journée moyenne au cours de l'année.

Mardi 17 décembre 2013, la direction de l'établissement prévoit de prendre en charge quelques 300 000 colis, soit près du double par rapport à une journée habituelle.

Les agents de ColiPoste et les facteurs du département mobilisés.

Par voie de conséquence, ce surcroît d'activité se traduit par une augmentation du nombre de colis distribués dans les départements. En décembre et principalement la semaine précédant Noël, la trentaine d'agents de l'agence ColiPoste de Rennes et les 1 200 facteurs d'Ille et Vilaine distribueront jusqu'à 23 000 colis chaque jour, soit plus du double par rapport au trafic moyen habituel.

Aussi, pour qu'un colis soit sous le sapin le jour de Noël, il doit être pris en charge par La Poste, le vendredi 20 décembre au plus tard.



LA POSTE

Mardi 24 décembre : Retrait des colis, jusqu'à 17h, dans 13 bureaux de poste du département.

13 bureaux du département seront ouverts jusqu'à 17h, le mardi 24 décembre, afin de permettre aux personnes avisées de retirer leur colis jusqu'au dernier moment.

Les bureaux concernés sont : Rennes République, Rennes Saint-Cyr, Rennes Colombier, Rennes Pigeon Blanc, Rennes Villejean, Rennes Crimée, Cesson Sévigné, Bruz, Fougères, Dinard, Saint-Malo Rocabey, Vitré et Redon.

Tous les autres bureaux de poste du département, ouverts ce jour-là, fermeront exceptionnellement à 14h ou à l'heure habituelle de fin de matinée pour ceux fermant pour la pause méridienne.

Comment se faciliter... "le colis"

- **Un client qui envoie un colis doit observer quelques règles pratiques, car un colis bien préparé, c'est un colis bien livré.**

Bien choisir son emballage colis.

Que ce soit en bureau de poste ou via des réseaux partenaires, La Poste propose des emballages de différentes tailles, particulièrement adaptés au transport de marchandises. Toutefois, le client conserve la liberté de préparer lui-même ses envois. A ce titre, quelques règles simples mais essentielles sont à respecter :

- Les adresses du destinataire et de l'expéditeur doivent être complètes, exactes et parfaitement lisibles (écrites en lettres capitales, sans point, ni virgule).
- L'objet doit être emballé convenablement (emballages rigides et adapté au contenu, pas de papier kraft ou de papier cadeau autour, etc.), le traitement des colis étant en grande partie automatisés.
- Convenir du mode de remise avec le destinataire (contre signature ou non) car en cas d'absence ou si la boîte aux lettres n'est pas adaptée, le colis peut ne pas être distribué et mis en instance au sein de l'établissement postal indiqué sur l'avis de passage.

Le mode d'affranchissement

Un client qui dépose un colis en bureau de poste peut opter pour deux modes d'affranchissement. Soit le client choisi pour le paiement de l'affranchissement directement au guichet d'un établissement postal, soit il opte pour l'affranchissement en ligne. Il pourra ainsi réaliser son opération, au moment de la journée qui lui convient, et bénéficier d'une réduction exclusive de 5% par rapport aux tarifs de l'offre Colissimo pratiqués en bureaux de poste.

Pour réaliser un affranchissement en ligne, il suffit de se connecter au portail www.laposte.fr/ecommerce, rentrer les informations utiles, de payer puis d'imprimer son bordereau d'envoi. Il ne reste plus qu'à le coller sur son colis et à déposer ce dernier dans un bureau de poste de son choix.



LA POSTE

- **Internet, Twitter, application pour smartphone... Le client peut suivre en direct l'acheminement de son colis**

Une fois son colis pris en charge par le réseau postal, le client a la possibilité de le suivre à la trace grâce au numéro de référence composé de 13 caractères (figurant sur la preuve de dépôt)

Avant toute chose, il est important d'anticiper au maximum ses envois ou ses commandes sur Internet. Car même si La Poste se plie en quatre pour livrer les colis de Noël, en cas de fortes intempéries (chute de neige, verglas...), elle ne pourra pas faire de miracle !

Contact presse :

Allan KACI
Attaché de presse
Groupe La Poste - Bretagne
06 32 63 09 99